

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 6 juillet 2015, à 20 h.

**Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.**

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Gino Cameron  
Fernand Filion  
Ghislain Godbout  
Jeannot Goulet  
Allan Fortier

Assiste également à l'assemblée, madame Annie Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 229-15**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Annie Duquette, soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

**Ajouter les points suivants :**

- Demande de prolongation du délai de construction pour le 181 et le 183, rue Principale;
- Demande des Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Soumission pour installation de lignes téléphoniques supplémentaires à l'aréna;
- Autorisation pour le *Colloque de zone* de l'ADMQ à Lorrainville pour la directrice générale;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015;
3. Dépôt de rapports et de documents;
4. Demandes et autorisations;
  - 4.1. FQM – Appui à la Déclaration des régions – Nouveau pacte fiscal;
  - 4.2. Culture pour tous – Proclamation de « *Journées de la culture* »;

- 4.3. Recyclo-Nord – Demande de contribution financière;
- 4.4. Centre d'action bénévole L'Amicale – Demande de contribution financière pour l'accompagnement en transport;
- 4.5. Chevaliers de Colomb – Demande d'appui au *Programme Nouveaux Horizons*;
- 4.6. Chevaliers de Colomb – Demande de prêt de local pour l'organisme pour 5 ans;
- 4.7. Club Bon Temps – Demande d'appui au *Programme Nouveaux Horizons*;
- 4.8. Demande de prolongation du délai de construction pour le 181 et le 183, rue Principale;
- 4.9. Demande des Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue;
5. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
6. Rapport des membres du conseil;
7. Parole au public;
8. Sécurité incendie;
  - 8.1. Mise en candidature : directeur du Service incendie au *Prix national d'excellence aux chefs pompiers 2015*;
9. Travaux publics et voirie;
  - 9.1. MTQ – Programme *Réhabilitation du réseau routier local* – Volet Accélération d'investissements sur le réseau routier local et autorisation des démarches pour l'étude de faisabilité;
10. Dossier administratif;
  - 10.1. TACT Ressources – Proposition pour la gestion des ressources humaines;
  - 10.2. Abrogation de la résolution n° 045-15 : Disponibilité du solde résiduaire pour la vidange des étangs aérés;
  - 10.3. Abrogation de la résolution n° 170-15 : Programmation de travaux TECQ 2014-2018;
  - 10.4. Programmation des travaux TECQ 2014-2018 de la taxe d'accise sur l'essence;
  - 10.5. Procédures de réclamation contre Transport Bergeron Maybois;
  - 10.6. Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Soumission pour installation de lignes téléphoniques supplémentaires à l'aréna;
  - 10.7. Employés;
    - 10.7.1. OBVAJ – Table régionale de gestion intégrée de l'eau – Table de concertation;
    - 10.7.2. Embauche d'un employé saisonnier au poste de préposé à l'entretien paysager;
    - 10.7.3. FQM – Formation Web : *Les terrains contaminés, comment intervenir?*;
    - 10.7.4. Autorisation pour l'inspecteur municipal à faire du temps supplémentaire;
    - 10.7.5. Autorisation pour le Colloque de zone de l'ADMQ à Lorainville pour la directrice générale;
  - 10.8. Avis de motion et adoption de règlement;

- 10.8.1. Avis de motion – Modification à l'article 4.4.3 du Règlement de zonage 141 visant les abris d'auto amovibles;
  - 10.8.2. Adoption du Règlement d'emprunt n° 289 concernant la vidange de l'étang aéré numéro 1;
11. Sujets divers;
  12. Levée et fermeture de la séance.

### **Résolution n° 230-15**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Annie Duquette, soit adopté avec la modification suivante :

**À la résolution n° 218-15 – OMH : Révision budgétaire 2015;** en page 23, au deuxième paragraphe, troisième ligne, l'énoncé « *deux mille cinq cent soixante-cinq dollars (2 565 \$)* » sera supprimé et remplacé par l'énoncé « *deux mille quatre cent soixante-deux dollars (2 462 \$)* ».

**La correction sera effectuée directement sur le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

#### **FQM & MMQ – Remboursement d'une partie des frais d'inscription**

Grâce à une entente de partenariat entre La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la MMQ rembourse 50% des frais d'inscription d'un participant par membre sociétaire à la formation intitulée "Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) ».

#### **Assemblée nationale – Lettre de M. François Gendron**

Lettre du député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, nous annonçant que la municipalité s'est vu accorder une aide financière de 37 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2015-2016.

#### **Réseau BIBLIO – Modification sur la prestation de la livraison**

Le réseau nous informe qu'à compter de l'automne, la livraison des échanges (rotation des livres) passera de trois à deux par année, compte tenu des ressources financières disponibles, du gel de la subvention gouvernementale et d'une nouvelle coupure de 3%.

#### **Revenu Québec – Réponse à une demande d'annulation d'intérêts ou de pénalités**

La pénalité qui nous avait été imposée a été annulée selon les exigences relatives à l'application de l'article 94.1 de la Loi sur l'administration fiscale. Cependant, les intérêts encourus sont maintenus.

### Citoyen

Avis de remise d'immeuble au principal créancier, la Banque CIBC. L'immeuble est situé au 64, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest à Palmarolle, pour cause de départ en centre d'hébergement de soins de longue durée.

### MAMOT – Indicateurs de gestion 2014

La directrice générale, Annie Duquette, dépose le rapport qu'elle a achevé pour l'année 2014. Le document de 34 pages est disponible pour consultation.

### Réseau Villes et Villages en santé – Programme du colloque annuel 2015

Annonce du 27<sup>e</sup> colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se déroulera les 16, 17 et 18 septembre 2015 à Salaberry-de-Valleyfield, et avis de renouvellement de l'adhésion via Internet.

### Administration – États financiers

La directrice générale présente l'état financier comparatif en date du 25 juin 2015.

### MDDELCC – Dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) nous informe de certaines dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection en lien avec les aires de protection des prélèvements d'eau souterraine et d'eau de surface qui sont susceptibles de nécessiter des actions des municipalités qui sont responsables d'un prélèvement d'eau effectué pour desservir un système d'aqueduc municipal.

### Ministère des Transports – Accusé de réception suite à la résolution 204-15

Madame Louise Lafortune, chef du Service du soutien à la gestion du Ministère des Transports, au nom de M. Yves Coutu, directeur, accuse réception de notre lettre du 22 juin dernier et de la résolution no 204-15 concernant notre demande de procéder à la réfection des fossés et des accotements sur la route 393.

## **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaboré à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

### **Résolution n° 231-15**

### **FQM – Appui à la Déclaration des régions – Nouveau pacte fiscal**

**Considérant que** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**Considérant que** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

- Considérant que** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;
- Considérant que** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;
- Considérant que** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;
- Considérant que** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;
- Considérant que** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;
- Considérant qu'** il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu et adopté :

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**Résolution n° 232-15**

**Culture pour tous – Proclamation de « Journées de la culture »**

- Attendu que** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Palmarolle et de la qualité de vie de ses citoyens ;
- Attendu que** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
- Attendu que** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;
- Attendu que** la municipalité de Palmarolle a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui

visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**Attendu que** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**Attendu que** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la municipalité de Palmarolle, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**Résolution n° 233-15**

**Recyclo-Nord – Demande de contribution financière**

**Attendu que** la Ressourcerie Le Filon Vert est un organisme qui s'implique socialement en participant à plusieurs actions dans la communauté ;

**Attendu que** la Ressourcerie Le Filon Vert est partie prenante d'une bonne gestion des matières résiduelles, service qui s'intègre parfaitement dans le plan de développement durable des municipalités ;

**Considérant que** la reconnaissance et l'aide de l'ensemble des municipalités de l'Abitibi-Ouest sont importantes pour un bon fonctionnement de l'organisme;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas de contribution financière pour l'année en cours puisque ces sommes n'ont pas été prévues au budget 2015. Cependant, la demande sera reconsidérée lors de l'élaboration du budget 2016.

**Résolution n° 234-15**

**Centre d'action bénévole L'Amicale – Demande de contribution financière pour l'accompagnement en transport;**

**Attendu que** le Centre d'action bénévole l'Amicale est un organisme à but non lucratif, membre de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, qui œuvre dans le domaine de l'action bénévole et favorise le maintien à

domicile en offrant de l'accompagnement transport aux personnes de 65 ans et plus, sur tout le territoire de la MRCAO ;

**Attendu que** l'augmentation de la demande d'accompagnements a augmenté de 234% en 2014-2015, ce qui a également augmenté les frais d'activité ;

**Considérant que** l'augmentation de la subvention via le *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)* est insuffisante puisque l'organisme a un manque à gagner de 5 000 \$ à combler;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas de contribution financière à l'organisme *Centre d'action bénévole L'Amicale*, pour l'année en cours puisque ces sommes n'ont pas été prévues au budget 2015. Cependant, la demande sera reconsidérée lors de l'élaboration du budget 2016.

**Résolution n° 235-15**

**Chevaliers de Colomb – Demande d'appui au Programme Nouveaux Horizons**

**Attendu que** le gouvernement du Canada offre un programme appelé « *Nouveaux Horizons* » et que les Chevaliers de Colomb de Palmarolle désirent bénéficier de ce programme ;

**Attendu que** le projet demandé consiste à des travaux de rénovations et d'amélioration dans le local qui leur est prêté par la municipalité au troisième étage du Centre municipal de Palmarolle;

**Attendu que** les travaux de rénovation demandés sont :

- pose de recouvrement de plancher; (plancher flottant en vinyle)
- achat de 40 chaises de remplacement;
- installation d'un siège élévateur d'escalier.

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appui le projet présenté par les Chevaliers de Colomb de Palmarolle Conseil 12007, dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons*.

**Résolution n° 236-15**

**Chevaliers de Colomb – Demande de prêt de local pour 5 ans**

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Allan

Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de prêt de la salle du 3<sup>e</sup> étage du Centre municipal à l'organisme les Chevaliers de Colomb de Palmarolle Conseil 12007, pour une période de 5 ans (demande à renouveler en 2020).

**Résolution n° 237-15**

**Club Bon Temps – Demande d'appui au Programme Nouveaux Horizons**

**Attendu que** le gouvernement du Canada offre un programme appelé « *Nouveaux Horizons* » et que le Club Bon Temps de Palmarolle désire bénéficier de ce programme ;

**Attendu que** le projet demandé consiste en ce qui suit :

- achat de matériel informatique (impliquant des travaux d'installation) pour effectuer la comptabilité;
- achat d'une télévision et d'un système de son afin de faciliter les cours de gymnastique dans le cadre du programme Vie Active;
- changer les vitres des armoires qui sont cassées;
- refaire le carré de Pétanque à l'arrière de l'édifice.

**Considérant que** cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique familiale de la municipalité et du loisir pour les aînés;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appuie le projet présenté par le Club Bon Temps de Palmarolle, dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons*.

**Résolution n° 238-15**

**Demande de prolongation du délai de construction pour le 181 et le 183, rue Principale**

**Attendu que** le demandeur n'est pas encore propriétaire desdits terrains et que les procédures notariées ne sont pas encore complétées;

**Attendu que** nous sommes en juillet et que le mois de septembre approche et que le demandeur n'aura pas le temps de construire un garage avant la date butoir;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) avait recommandé de conserver lesdits délais tels quels;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas la prolongation du délai de deux (2) ans pour la construction dudit garage par le demandeur.

**Résolution n° 239-15**

**Demande des Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Attendu que** l'organisme *Les Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue* tiendra l'événement annuel du Noël des Campeurs les 17, 18 et 19 juillet prochain à l'Aréna Rogatien-Vachon de Palmarolle ;

**Attendu que** l'organisme *Les Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue* loue l'emplacement pour l'événement aux Loisirs de Palmarolle Inc ;

**Attendu que** l'organisme *Les Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue* dépose les demandes suivantes à la municipalité :

- l'autorisation de bloquer partiellement la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest et le prêt de tréteaux et de cônes pour en effectuer les balises ;
- tondre une parcelle de terrain dans la cour de la vieille école sise au 66, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, adjacente à l'aréna, sur une superficie de 100pi<sup>2</sup> ;
- faire l'épandage de sable à l'arrière de l'aréna sur une superficie de 75pi<sup>2</sup> ; et une épaisseur de 3 à 4 pouces ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'organisme à procéder à la fermeture partielle de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest et consent à lui prêter les tréteaux et les cônes nécessaires au balisage sécuritaire.

Cependant, la municipalité n'effectuera pas la tonte de la pelouse sur le terrain de la vieille école puisque ce terrain n'appartient pas à la municipalité. L'organisme *Les Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue* devra faire cette demande au propriétaire dudit terrain soit, monsieur Karl Bégin domicilié à Ste-Germaine Boulé. La Municipalité ne prêtera pas ses équipements pour la tonte de pelouse.

De plus, l'autorisation pour l'épandage de sable à l'arrière de l'aréna devra être faite aux Loisirs de Palmarolle Inc., puisque l'utilisation de ce terrain leur appartient. Pour l'épandage, l'organisme *Les Amis Campeurs de l'Abitibi-Témiscamingue* devra en défrayer tous les coûts auprès d'un entrepreneur. La Municipalité de prêtera pas ses équipements pour ces travaux et ne fournira pas de sable.

**Résolution n° 240-15**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 juin 2015**

**Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

- Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 30 juin 2015, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées tel que présenté, pour un montant total de soixante-neuf mille cinq cent trente-six dollars et soixante-deux cents (69 536.62 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Annie Duquette, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

## **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

## **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

***L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'instauration d'un espace de stationnement sur la 4<sup>e</sup> Avenue Est, est proposé par le conseiller Ghislain Godbout et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 9.2 est ajouté.***

## **Résolution n° 241-15**

## **Mise en candidature : directeur du Service incendie au Prix national d'excellence aux chefs pompiers 2015**

- Attendu que** l'Association canadienne des chefs de pompiers (ACCP) souligne chaque année des hommes et des femmes qui font la promotion des services d'incendie au Canada ;

**Attendu que** dans le cadre de la conférence annuelle de l'ACCP Secours Incendie Canada, des chefs de pompiers triés au volet et représentant l'ensemble des services d'incendie au Canada, seront reconnus par l'ACCP et le Service d'inspection des assureurs incendie MD (SIAI) pour leur contribution exceptionnelle ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate le conseiller Gino Cameron, afin de produire un document de référence, de monter le dossier et de soumettre la candidature du chef pompier de la Municipalité de Palmarolle, monsieur Réal Asselin.

**Résolution n° 242-15**

**MTQ – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et autorisation des démarches pour l'étude de faisabilité**

**Attendu que** la Municipalité de Palmarolle a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

**Attendu que** la Municipalité de Palmarolle désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil de la Municipalité de Palmarolle autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL et autorise la directrice générale, Annie Duquette, à faire les démarches pour la réalisation de l'étude nécessaire au dépôt du projet.

**Résolution n° 243-15**

**Instauration d'un espace de stationnement entre la 4<sup>e</sup> Avenue Est et la 1<sup>re</sup> Rue Est**

**Attendu que** l'instauration d'un espace de stationnement est nécessaire sur la 4<sup>e</sup> Avenue, sur le côté nord de l'édifice du 134, rue Principale, le long de la clôture existante ;

**Attendu que** la municipalité devra faire une demande de changement de zonage auprès de la MRC pour ce secteur afin de permettre la réalisation du projet ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise les démarches pour le changement de zonage. Il autorise également le gravelage le long de la 1<sup>re</sup> Rue ainsi que l'achat et l'installation d'une affiche portant la mention « *STATIONNEMENT* ».

**Résolution n° 244-15**

**TACT Ressources – Proposition pour la gestion des ressources humaines**

**Attendu que** les titres des postes d'emploi au sein de la municipalité sont à établir et à définir clairement;

**Attendu que** les profils de compétences pour lesdits postes sont également à établir et par conséquent, implique la mise sur pied d'une structure salariale;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal résolu de reporter l'offre de services de *TACT Ressources* pour l'accompagnement en ressources humaines pour un contrat s'élevant à sept mille sept cent cinquante dollars (7 750 \$) plus les taxes applicables. Le conseil entrera en contact avec les personnes responsables en temps et lieu, lorsque le besoin se fera sentir.

**Résolution n° 245-15**

**Abrogation de la résolution n° 045-15**

**Attendu que** le but de la décision de la résolution 045-15 était pour pouvoir utiliser les fonds résiduaire dans un autre projet;

**Attendu qu'** un entretien avec un agent du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT), nous a confirmé que les fonds résiduaire ne peuvent être utilisés pour un autre projet que celui faisant l'objet de l'emprunt ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 045-15 puisqu'elle est invalide et n'a, par conséquent, pas lieu d'être.

**Résolution n° 246-15**

**Abrogation de la résolution n° 170-15**

**Attendu que** la résolution 170-15 concerne la programmation des travaux TECQ 2014-2018 de la taxe d'accise sur l'essence ;

**Attendu qu'** une conversation avec un agent du *Ministère des*

*Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* nous a appris que la programmation avait changé et que nous devons modifier notre programmation afin de satisfaire aux exigences du MAMOT ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal doit refaire sa programmation de travaux et que la résolution 170-15 s'avérant inexacte doit être abrogée et remplacée ultérieurement.

**Résolution n° 247-15**

**Programmation des travaux TECQ 2014-2018 de la taxe d'accise sur l'essence**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu et adopté :

**Que :**

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Que** la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 soit modifiée comme suit :

Programmation des travaux :

PROGRAMMATION TECQ 2014-2018								
No	Titre	Localisation	Priorité	Catégorie d'infrastructures	Coûts des travaux prévus			
					2015	2016	2017	2018
1	Bouclage du réseau d'aqueduc et d'égout	3e rue à la 2e Rue Est	1	Aqueduc et égout	20 000 \$	60 000 \$	150 000 \$	
2	Enregistreur de débordements	Station pompage # 2	1	Aqueduc et égout		5 000 \$		
3	Enregistreur de données	Réservoir d'eau potable	1	Aqueduc et égout	3 000 \$			
4	Inspection télévisée	Segment station pompage 2	2	Aqueduc et égout		7 000 \$		
5	Plan d'intervention sur les infrastructures municipales	Toute la municipalité	2	Aqueduc et égout		30 000 \$		
6	Avancée de trottoir	Devant l'école	4	Voirie locale	32 000 \$	62 333 \$	62 333 \$	62 333 \$
7	Fenestration	Centre municipal	4	Bâtiments municipaux	42 435 \$			
8	Éclairage au DEL	Aréna	4	Bâtiments municipaux	24 331 \$			
9	Mise à niveau de chemin	Rang 8 et 9 Ouest	4	Voirie locale		25 000 \$	185 000 \$	
<b>Total :</b>					121 766 \$	189 333 \$	387 333 \$	62 333 \$
							<b>770 765 \$</b>	

**Résolution n° 248-15**

**Procédures de réclamation contre Transport Bergeron Maybois**

**Attendu qu'** un bris de la chaussée au 858, 9<sup>e</sup> Rang Est à Palmarolle par un camion de la compagnie Transport Bergeron Maybois, a eu lieu le 17 septembre 2013 ;

**Attendu qu'** une lettre d'avis d'engagement de responsabilité leur a été envoyée par courriel le 18 septembre 2013 et une deuxième lettre par courrier le 23 octobre 2013, avec photos à l'appui et facture (CRF1300301) des frais de réparation de la chaussée ;

**Attendu que** selon les dires de la présidente de la compagnie, M<sup>me</sup> Monique Bergeron, une entente verbale a été faite et

que selon elle le dossier était clos, mais ne peut pas dire avec qui elle aurait eu cette conversation et n'a aucune preuve tangible à présenter ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la poursuite des démarches en réclamation de dommages causés à la chaussée du rang 9 Est, par un de leur transporteur.

**Résolution n° 249-15**

**Les Loisirs de Palmarolle Inc. –  
Soumission pour installation de lignes  
téléphoniques supplémentaires à l'aréna**

**Attendu que** les coûts sont très élevés pour l'installation de lignes téléphoniques supplémentaires à l'aréna et que Les Loisirs de Palmarolle Inc. n'ont reçu qu'une seule soumission;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'accepte pas la soumission proposée par Les Entreprises Combinées et que Les Loisirs de Palmarolle Inc., poursuivront leurs démarches afin d'obtenir d'autres soumissions et aussi regarder pour d'autres options.

**Résolution n° 250-15**

**OBVAJ – Table régionale de gestion  
intégrée de l'eau – Table de concertation**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas de personnel à siéger en tant que membres représentants du secteur municipal au sein de la *Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant*, secteur Abitibi-Jamésie, et à assister à la réunion qui se déroulera à Amos le 7 juillet prochain, à 13 h 30. Nous manquons de temps et de ressources.

**Résolution n° 251-15**

**Embauche d'un employé saisonnier au  
poste de préposé à l'entretien paysager**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Xavier Beaupré au poste de préposé à l'entretien paysager, et ce à partir du 8 juin 2015 et se poursuivra jusqu'à la mi-août 2015 minimalement, à 40 heures semaines.

**Résolution n° 252-15**

**FQM – Formation Web : Les terrains  
contaminés, comment intervenir?**

**Attendu que** les municipalités sont régulièrement interpellées au sujet de la présence de terrains contaminés sur leur

territoire, que ce soit dans le cadre de transactions immobilières, à l'occasion de travaux municipaux ou encore lorsqu'un propriétaire abandonne un site contaminé;

**Attendu qu'** avec l'entrée en vigueur de nouvelles normes comptables qui imposent aux municipalités la présentation d'un passif au titre des sites contaminés, dans leurs états financiers, à compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015;

**Considérant que** cette conférence Web permettra de répondre à ces questionnements en nous renseignant sur les obligations légales qui incombent aux municipalités et les moyens d'y satisfaire;

**Considérant que** nous pourrions également en savoir davantage sur différentes actions que les municipalités peuvent entreprendre et les meilleures pratiques à adopter face à une problématique de terrain contaminé;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, Annie Duquette, à assister à la conférence Web « *Les terrains contaminés, comment intervenir?* », offerte par la FQM, qui se tiendra le 8 octobre 2015 de 13 h à 14 h 30, au coût de quarante-cinq dollars (45 \$).

**Résolution n° 253-15**

**Autorisation pour l'inspecteur municipal à faire des heures supplémentaires**

**Attendu que** l'inspecteur a plusieurs dossiers à traiter et à mettre à jour en urbanisme ;

**Attendu que** l'inspecteur est aussi responsable de la gestion de l'eau potable qui lui apporte une surcharge de travail à cette période de l'année où la demande en permis de construction et rénovation est élevée ;

**Considérant que** des heures supplémentaires sont nécessaires pour tenir tous ces dossiers à jour;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal, monsieur Philippe Gagnon, à effectuer 40 heures par semaine. Les heures supplémentaires doivent être autorisées. Monsieur Gagnon devra contacter monsieur le Maire Marcel Caron lorsqu'il y a un problème concernant l'hygiène du milieu la fin de semaine pour l'informer de la situation.

**Résolution n° 254-15**

**Autorisation pour le Colloque de zone de l'ADMQ à Lorrainville pour la directrice générale**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ, qui se tiendra à Lorrainville au Témiscamingue. Les coûts pour l'inscription au colloque sont de deux cent vingt dollars (220 \$) incluant les ateliers, les activités pour les deux journées, de la documentation, les pauses santé, le dîner et le buffet-soirée du jeudi ainsi que le dîner du vendredi. L'hébergement n'est pas inclus, mais sera remboursé sur présentation de pièces justificatives.

**AVIS DE MOTION**

**Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Godbout à l'effet que des modifications à diverses dispositions du *Règlement de zonage n° 141*, dont l'article 4.4.3.- *Utilisation et bâtiments temporaires* du *Règlement de zonage n° 141* concernant les abris d'auto amovibles, entres autres, seront adoptées lors d'une séance ultérieure.**

**Résolution n° 255-15**

**Présentation et adoption du projet de règlement d'emprunt n° 289 concernant la vidange de l'étang aéré numéro 1**

**Attendu que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**Attendu que** le projet de règlement d'emprunt est présenté séance tenante par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie Duquette;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal de Palmarolle adopte le règlement n° 289 intitulé : *Règlement n° 289 décrétant une dépense de 61 000 \$ et un emprunt de 61 000 \$ pour la vidange de l'étang aéré numéro 1, et la mise aux normes de l'accessibilité du site des étangs aérés.*

***L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'acceptation de la charte des salaires et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 11.1 est ajouté.***

**Résolution n° 256-15**

**Adoption de la charte des salaires pour les employés municipaux**

**Attendu que** la Municipalité désire se doter de balises concernant les ressources humaines;

**Attendu qu'** un projet de charte de salaire a déjà été présenté aux membres du conseil;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu et adopté :

Que le projet de charte des salaires pour les employés municipaux, soit effectif à partir de la date de cette résolution.

**Résolution n° 257-15**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 40 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Annie Duquette  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière